

DÉLIBÉRATION N° 2025-15 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du Budget rectificatif n°1 pour 2025

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1 de l'année 2025.

Article 2

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Emplois : 2 495 ETPT sous plafond et 140 ETPT hors plafond

Autorisations d'engagement : 308.089.231 € dont

- 224.500.000 € en personnel
- 44.326.458 € en fonctionnement
- 24.515.000 € en intervention
- 14.747.773 € en investissement

Crédits de paiement : 300.507.255 € dont :

- 224.500.000 € en personnel
- 45.892.538 € en fonctionnement
- 18.000.000 € en intervention
- 12.114.717 € en investissement

Recettes : 265.838.300 €

Solde budgétaire : -34.668.955 €

Article 3

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 33.516.335 € de variation de trésorerie
- - 18.754.238 € de résultat patrimonial
- - 8.554.238 € de capacité d'autofinancement
- - 20.668.955 € de variation de fonds de roulement

Article 4

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2025 s'établit comme suit :

	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETPT 2025	2 495	140

Article 5

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2025 s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	BR 1 2025		SCSP	BR 1 2025
	AE	CP		
Personnel	224 500 000	224 500 000	SCSP	187 556 085
Fonctionnement	44 326 458	45 892 538	Autres recettes	78 282 215
Intervention	24 515 000	18 000 000		
Investissement	14 747 773	12 114 717		
Total des dépenses	308 089 231	300 507 255	Total des recettes	265 838 300
			Solde budgétaire	-34 668 955

Article 6

Le tableau d'équilibre financier prévisionnel agrégé de l'année 2025 s'établit comme suit :

	Besoins		Financements	
	BR 1 2025		BR 1 2025	
Solde budgétaire	34 668 955	Solde budgétaire		0
Décaissements non budgétaires	11 850 000	Encaissements non budgétaires		13 002 620
Total des besoins	46 518 955	Total des financements	13 002 620	
		Prélèvement sur la trésorerie	33 516 335	

Article 7

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2025 s'établit comme suit :

	Charges		Produits	
	BR 1 2025		BR 1 2025	
Charges de personnel	212 183 106	Subventions de l'État*		199 456 085
Charges de fonctionnement	90 209 432	Autres subventions		10 782 215
Intervention	4 000 000	Autres produits		77 400 000
Total des charges	306 392 538	Total des produits	287 638 300	
		Résultat (perte)		18 754 238

* dont SCSP

Article 8

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2025 s'établit comme suit :

	Emplois		Ressources	
	BR 1 2025		BR 1 2025	
Insuffisance d'autofinancement	8 554 238	Capacité d'autofinancement		
Investissements	12 114 717	Autres ressources		0
Total des emplois	20 668 955	Total des ressources		0
		Diminution du fonds de roulement		20 668 955

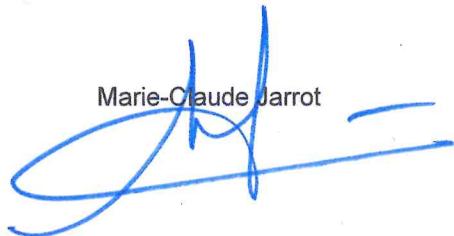
Article 9

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 21 octobre 2025.

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "MC Jarrot", with a horizontal line extending to the right.

